



## **Formation AACC : "L'application de la Loi Sapin à la publicité digitale, aspects juridiques et pratiques"**

**Paris, le 15 juin 2017 – L'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC) propose une formation indispensable pour acquérir et mettre en place les réflexes et pratiques nécessités par le nouveau contexte réglementaire en matière de communication digitale et de big data.**

Cette formation d'une demi-journée, qui se déroulera le jeudi 22 juin 2017, s'adresse aux praticiens de la publicité digitale.

Les objectifs sont : la maîtrise des aspects juridiques et pratiques de la Loi Sapin suite au décret du 9 février 2017, l'acquisition des réflexes techniques indispensables en matière juridique et opérationnelle ainsi que l'analyse des implications liées au décret pour les intégrer aux processus.

Les thématiques abordées seront la publicité digitale, ses acteurs, ses techniques disruptantes, les problématiques posées par ces nouvelles techniques, la transparence dans la publicité digitale et l'obligation de compte rendu.

Cette formation sera animée par **Céline Avignon** du **Cabinet Alain Bensoussan**, avocate spécialisée en Publicité & Marketing Electronique. Elle interviendra sur ces différents points en alliant théorie et pratique.

### **Informations pratiques :**

- jeudi 22 juin 2017 de 9h30 à 12h30
- ½ journée de formation
- 500 euros H.T prix adhérent
- 600 euros H.T prix non-adhérent (La formation peut-être prise en charge par l'AFDAS)

**Info & inscription :** Laetitia HARDY | [lhady@aacc.fr](mailto:lhady@aacc.fr) | 01.47.42.27.43

**Contact presse :** Emilie Rohmer | [erohmer@aacc.fr](mailto:erohmer@aacc.fr) | 01.47.42.27.26

#### ***A propos de l'AACC***

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. [www.aacc.fr](http://www.aacc.fr)